



Compte rendu de la réunion de présentation du Collectif « Milhac Transition » aux membres du Conseil Municipal, le 31 octobre 2020

Cette réunion avait été demandée par le Collectif lors de sa « déclaration d'existence », accompagnée de notre « Lettre d'intention », au Maire de Milhac, le 20 février 2020.

Le collectif est représenté par 6 membres

Evelyn De HAAN, Martine MEIJER, Fabienne DEROUIN, Paul ROIZOT, Stéphan PELLETIER, Jean Claude FRASNETTI

Le collectif a été accueilli par le Maire de Milhac, Pascal MECHINEAU, accompagné de 4 conseillers municipaux : Anne-Gaëlle BURBAN-BORIE, Daniel LIEGEOIS, Manuel LORENZO. Jean Claude TOUAT, en intervention pour la commune nous a rejoints en cours de réunion.

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et encore moins fidèle aux propos tenus. Il tente d'être seulement le plus proche possible des intentions et idées développées par les intervenants.

Accueil du Maire

« Nous avons tardé » !

C'est par ces mots que le maire a souhaité la bienvenue au collectif et en indiquant que cet accomplissement tardif était indépendant de sa volonté mais que, compte tenu de l'enchaînement des événements et contraintes vécus depuis dix mois, la programmation de cette réunion n'avait pas été simple.

Il a tenu à ajouter qu'il ne nous recevait pas seul, mais avec les membres du Conseil qui avaient souhaité nous rencontrer, et que cette option lui était naturelle et désormais habituelle.

Le collectif précise qu'il comprend les raisons de ce rendez-vous tardif et qu'il apprécie la démarche qui consiste à être reçu en présence de conseillers municipaux. Comme Monsieur le Maire, le collectif pense également qu'il est plus sain et plus efficace de pouvoir se présenter à plusieurs élus plutôt qu'au seul premier édile.

Présentation du Collectif

Le collectif a rappelé que sa démarche participative prenait source d'abord dans un attachement partagé à cette commune. Il rappelle qu'il est composé, à ce jour, d'une trentaine de membres, dont une large part sont arrivés, relativement récemment, dans la région. Le collectif précise qu'il est attaché à la commune mais également aux territoires qui l'entourent et caractérisent notre bassin de vie. En particulier, l'appartenance à un Parc "Naturel" a été pour beaucoup un critère important pour faire le choix de s'implanter ici.

La philosophie générale du collectif est précisée dans une déclaration d'intention qui a été remise avec le courrier de présentation envoyé à la mairie. Cette déclaration d'intention est également disponible sur le site internet du collectif.

Le collectif a insisté sur son souhait de participer concrètement à la transition énergétique devenue incontournable et chaque jour plus urgente. Pour y parvenir, il pense qu'il faut d'abord réussir une **transition démocratique** qui s'impose pour accompagner et mener à bien une transition énergétique efficace et adaptée au territoire.

Dans cette perspective, le Collectif souhaite travailler en interaction avec le Conseil, dans le respect de son rôle et de ses prérogatives, mais en toute transparence et indépendance.

Le Collectif souhaite être considéré comme une ressource et un apport dans la mise en place d'une démarche réellement participative avec tous les citoyens qui le souhaiteront et en phase avec le Conseil.

Le Collectif entend suivre au mieux « ce qui se passe » sur la commune et au-delà et s'organiser pour assister aux conseils municipaux, points d'information essentiels de la respiration démocratique.

Dans cet esprit, le Collectif a créé un site accessible à tout un chacun, qu'il enrichira progressivement et qui offrira un espace de discussion privilégié. Le site est consultable à l'adresse : <http://milhactransition.fr/>

A l'issue de cette présentation, le maire a rappelé que jusqu'à présent, la commune était gérée dans une logique très "conservatrice" avec des familles implantées depuis de longue date sur la commune. Toutefois, depuis quelques temps, il constate des demandes différentes, provenant principalement de nouveaux habitants, pour participer davantage ou autrement à la vie de la commune. Le maire a précisé qu'il observait cette évolution et que lui-même était entré dans une certaine transition à ce sujet tout en précisant que les changements se faisaient doucement. Il s'est félicité d'avoir autour de lui un conseil, largement renouvelé, qui échangeait beaucoup et était également ouvert, dans une certaine mesure, à l'évolution des pratiques.

Les questions / réponses

- **Sujets de prédilection du collectif**

Daniel LIEGEOIS amorce en interrogeant sur les sujets et problèmes que le collectif souhaite évoquer.

Le collectif répond qu'il s'intéresse à de nombreux sujets avec une prédilection pour les problématiques de démocratie et de transparence, les questions d'aménagement du territoire, de transition énergétique et d'actualité au sens large. Il s'intéresse également à la vie de la communauté de communes et à celle du Parc Naturel Régional.

Enfin, il est clairement mobilisé et entend agir contre le projet éolien du Petit Bos mais la question sera débattue un peu plus loin.

- **Organisation des échanges, transparence et démocratie**

Le collectif pose le problème de l'organisation des échanges. Il rappelle qu'il apprécie la possibilité d'avoir des échanges entre le conseil municipal et le public à la fin de chaque conseil. Le collectif considère qu'il s'agit d'une réelle avancée démocratique et souligne le fait que ce n'est pas forcément le cas dans toutes les communes. C'est tout à l'honneur du conseil municipal d'avoir cette démarche constructive et c'est conforme à l'esprit de la profession de foi que la liste a distribué avant les dernières élections.

Le collectif souhaite savoir s'il est possible de transmettre des questions à l'avance afin de permettre au conseil de préparer sa réponse. De la même manière, le collectif souhaite être informé le plus en amont possible de la date et de l'ordre du jour des conseils municipaux.

Le maire intervient rapidement en disant : « ***Pour que le Conseil vive il ne faut pas qu'il se sente surveiller*** » et il explique que la présence du public au conseil municipal le conduit à faire deux conseils, un premier pour que les élus s'expriment librement et un second officiel pour informer le public. Il précise également que dans certains cas, en répondant favorablement à des demandes exprimées par les membres de notre collectif, il a fait naître des demandes similaires ailleurs alors que le besoin n'existait pas jusqu'à présent. Le cas évoqué est l'installation d'une petite chicane sécuritaire à Mazeroux.

Le collectif précise qu'il souhaite plutôt être là pour éclairer le conseil et l'accompagner dans des situations délicates comme l'apparition d'un projet éolien invasif par exemple. Il est bien entendu que la décision revient nécessairement aux élus mais le collectif considère qu'une décision concertée est souvent bien meilleure qu'une décision prise au sein d'un cercle fermé même si ce cercle est composé

d'élus. Sans dénigrer le terme d' élu, le collectif précise qu'il préfère plutôt le terme de "représentant" et il rappelle le slogan d'un autre collectif baptisé "La belle démocratie" qui a coutume de dire : "La politique, c'est l'habitant, l' élu son représentant".

Le collectif précise qu'il n'a jamais souhaité la tenue de deux conseils, mais qu'il s'est simplement interrogé sur une utilisation régulière du huis clos lors des conseils municipaux. Il a précisé que cette pratique manquait de transparence et que dans la plupart des conseils, il y a des commissions où on prépare et discute des délibérations. Le public n'assiste normalement pas à ces commissions. Les délibérations sont ensuite présentées et votées lors du conseil municipal en présence du public où elles peuvent être éventuellement débattues à nouveau surtout s'il existe "une opposition" mais ce n'est pas le cas à Milhac. C'est le fonctionnement classique de nos démocraties locales. D'autres communes comme Kingsheim avec Joe Spiegel en Alsace ou Loos-en-Gohele avec Jean-François Caron dans le Nord-Pas-de-Calais ou encore Trémargat en Bretagne sont allés beaucoup plus loin en terme de démocratie participative et leur expériences peuvent être intéressantes à considérer.

Anne-Gaëlle BURBAN-BORIE, intervient pour préciser qu'il faut prendre en compte les diverses sensibilités des habitants, car si certains comme notre Collectif souhaitent s'investir dans la gestion communale, d'autres pensent que les élus sont là pour cela. En effet, le collectif et le conseil municipal rappellent ensemble que le collectif "Milhac Transition" n'est pas la seule voie citoyenne dans la commune et que le conseil municipal doit tenir compte des avis exprimés par les autres habitants. Le collectif encourage vivement le conseil municipal à prendre l'avis de la population le plus souvent et le plus largement possible.

Concernant la possibilité d'envoyer des questions à l'avance au conseil municipal, Anne-Gaëlle BURBAN-BORIE confirme que ce serait en effet une bonne solution mais demande que soit accepté un délai de réponse raisonnable en fonction de la nature de la question.

Le collectif confirme qu'il s'appliquera à proposer autant que possible des questions à l'avance. Il comprend par ailleurs, qu'un délai soit nécessaire pour répondre parfois à certaines questions.

Concernant la possibilité d'être mieux informé des dates et ordre du jour des conseils municipaux, le sujet n'a finalement pas été débattu lors du rendez-vous mais le maire avait précisé à l'issue du dernier conseil municipal qu'il était possible d'envoyer par mail au collectif ces éléments de manière à ne pas être obligé de scruter le panneau d'affichage ou de surveiller le site de la ComCom souvent mis à jour bien tardivement. Le collectif apprécierait que cette disposition soit mise en oeuvre.

Manuel LORENZO invite chacun à développer une capacité de tolérance minimale dans l'approche de solutions concertées.

Le collectif ne conteste pas et sait qu'un processus démocratique nouveau peut prendre un peu de temps.

- **Déménagement du garage et concertation**

La question du garage dont l'implantation est envisagée au carrefour qui marque l'entrée du bourg est abordée.

Le conseil municipal précise que "le coup est parti lors de la précédente mandature" et qu'il est difficile de remettre en cause ce projet.

Le collectif précise qu'il ne remet pas en cause le projet ni le pouvoir de décision des élus. Il rappelle simplement que cette réalisation, si elle se fait, va être la plus importante du mandat en cours et qu'il est dommage qu'un tel projet ne soit pas réalisé en concertation avec la population.

La profession de foi de l'équipe qui vient d'être élue se termine par le slogan "Avec vous" et elle précise que la population sera associée et consultée chaque fois que nécessaire. Le collectif pense qu'il est nécessaire d'associer et de consulter la population lorsqu'il s'agit d'aménager une des entrées du centre bourg.

Pour prendre une bonne décision, un conseil municipal a tout intérêt à écouter la population qui peut apporter une expertise de "terrain" et même parfois une réelle compétence sur certains sujets.

Cette démarche ne concerne bien entendu que les projets d'une certaine importance, qui ne sont pas si nombreux, et non pas le courant comme « *le choix de la couleur des volets de la Mairie* ».

Le consensus est difficile à trouver entre les représentants du conseil municipal et le collectif sur cette question de la concertation préalable à la décision mais c'est tout de même une satisfaction de pouvoir aborder le sujet.

- **L'endettement de la commune**

Le maire invite le collectif à poser ses autres questions. L'endettement de la commune a fortement augmenté au cours du précédent mandat et le collectif s'interroge sur l'origine de cette dette et la gestion que compte en faire le nouveau conseil.

Le maire prend la parole pour préciser d'abord la nature de cet endettement en distinguant

- Celui généré par des investissements « non productifs » et il précise à ce sujet que le dernier emprunt doit s'éteindre en 2021 ;

- Celui généré par des investissements immobiliers « productifs » dont les annuités sont plus que couvertes par les loyers reçus à condition que les loyers soient occupés par des locataires. Le maire précise que cette situation pourrait “précariser” le budget de la commune mais que les nombreux efforts déployés pour améliorer les locaux loués par la commune (Notamment sur le plan énergétique) ont conduit à une fidélisation des locataires. Au cours de l’année écoulée, sur les 17 logements ou locaux gérés par la commune, un seul mois de loyer n’a pas été perçu et la situation est donc parfaitement sous contrôle.

Le collectif prend acte de ces explications.

- **Le débat d’orientation budgétaire.**

Le collectif profite de cette question budgétaire pour évoquer la tenue prochaine d’une réunion de débat d’orientation budgétaire que le maire a annoncée lors du précédent conseil municipal. Puisque la commune comporte moins de 3 500 habitants, elle n’est pas obligée de tenir un débat d’orientation budgétaire en présence du public. Comme, par nature, le budget concerne fortement la population, le collectif précise qu’il lui semble judicieux et opportun de tenir un débat d’orientation budgétaire en présence du public, à l’occasion d’un conseil municipal.

Le maire comprend la position du collectif. Il précise qu’il n’a pas forcément envisagé les choses de cette manière mais il promet d’y réfléchir.

- **Le projet d’implantation de 4 éoliennes sur la commune.**

Le collectif souhaite forcément aborder la question du projet éolien envisagé sur la commune et dont l’enquête publique vient de commencer.

Au préalable, le collectif précise qu’il s’étonne qu’une enquête publique puisse être lancée alors que le pays traverse une crise sanitaire qui semble prendre de l’ampleur (Pour mémoire, le confinement a été déclaré une semaine après le début de l’enquête publique et 3 jours après notre rendez-vous en mairie). Il indique avoir envoyé un courrier au préfet pour lui demander la suspension et le report de l’enquête publique sur le projet dit, “du Petit Bos”.

Le collectif demande à quelle date le conseil envisage de délibérer sur ce projet.

Le maire répond que le conseil n’est pas obligé de donner un avis, (ce qui étonne le collectif…) mais, cependant, le conseil se réunira à cette fin **le 20 novembre** et une seule délibération sera à l’ordre du jour. La séance sera publique dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le maire rappelle que le conseil municipal a déjà débattu de cette question et qu'il est à priori défavorable dans son ensemble à ce projet mais qu'il faut toutefois attendre le vote officiel pour confirmer cette position.

En partant de l'hypothèse que le conseil municipal soit bien défavorable au projet, Le collectif rappelle que l'abandon du projet pourrait être difficile à obtenir et que toutes les forces possibles doivent se mobiliser pour y parvenir. Il propose au conseil municipal de solliciter le président du Parc Naturel Régional ainsi que le président du conseil communautaire afin qu'ils émettent un avis défavorable au projet.

Ces instances sont directement concernées et sont invitées par le préfet à donner leur avis (Voir l'article 9 de la l'arrêté concernant l'enquête publique en cours). Un avis défavorable tenant compte de la décision de refus toute récente du Préfet pour le projet voisin de la Queue d'âne, serait un signe cohérent de rassemblement et d'apaisement au sein de nos territoires.

Le maire précise qu'il ne peut prendre une telle décision sans l'aval de tout le conseil municipal et indique qu'il soumettra la proposition à son conseil.

Le maire évoque également des regrets quant à l'engagement des habitants sur les projets photovoltaïques et indique qu'il aurait aimé plus de participation dans le projet de la citoyenne solaire.

Le collectif précise qu'il est difficile de solliciter une participation citoyenne d'un côté sur du photovoltaïque raisonnable et d'imposer de l'autre côté un projet éolien démesuré et déraisonnable.

La douloureuse page de l'éolien est peut-être en train de se tourner et dans ces conditions nouvelles, d'autres formes de participation citoyenne sont sans doute possibles. Elles sont à imaginer ensemble...

- Le projet de ferme photovoltaïque
Pour terminer, le collectif s'étonne qu'aucune information nouvelle ne circule sur le projet photovoltaïque de grande ampleur (35 ou 12 ha suivant les uns ou les autres) présenté par un « privé » résidant à Milhac.

Le maire confirme qu'il ne dispose pas plus d'éléments que ceux présentés dans le bulletin municipal. Il précise qu'il y a un dossier déposé en mairie, accessible à tout citoyen. Il suffit de s'adresser au secrétariat pour pouvoir en prendre connaissance.

La réponse laisse le collectif un peu dubitatif. Il explique qu'il ne souhaite pas, comme pour le projet éolien du Petit Bos, être un jour mis devant le fait accompli en lui signifiant qu'il s'agit d'« un coup parti ». L'attente de « Milhac Transition » est que ce projet soit abordé en totale transparence. Le collectif, quand l'importance et l'impact prévisible du projet le justifient, souhaite que la population dispose des

mêmes informations que le Maire et les conseillers afin que les habitants, mais aussi citoyens, ne soient pas obligés de courir après les informations, de trier le vrai du faux et de perdre du temps à éclairer ou éteindre les rumeurs.

Le maire précise que le conseil municipal n'a pris à ce jour aucune délibération concernant ce projet.

- **Conclusion**

La rencontre aura duré environ 1h30 et elle aura été riche et fructueuse. Cette prise de contact "officielle" permet de mieux faire connaissance et d'envisager une collaboration claire et transparente dans le respect des institutions. Le collectif remercie le conseil municipal pour son attention.